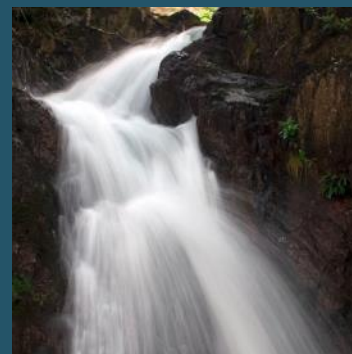




Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve



Bureau de CLE du 30 avril 2026



ORDRE DU JOUR

1

Avis sur le renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Contexte

- **Pétitionnaire** : SIABS - Syndicat Intercommunal d'assainissement du Bassin de Sallanches (Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy et Sallanches)
- **Objet de la consultation** :

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches au titre de la loi sur l'eau est déposé en application de l'article R214-1 du Code de l'Environnement, et suivants

Rubrique 2.1.1.0.	Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Supérieure à 600 kg DBO5/j	Autorisation
-------------------	---	--------------

La station d'épuration du SIABS est composée d'un équipement de méthanisation (non réglementée actuellement comme ICPE) => Revue de conformité dans le dossier

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Description du projet

- 2005 - Arrêté de reconstruction de la STEU et de rejets dans l'Arve des effluents traités, complété par 2 arrêtés de 2010 et 2016
- La **station d'épuration** de Sallanches, 53000 EH, de type boues activées mise en service en 2008.
- Le **réseau public de collecte** d'assainissement des eaux usées (182 km avec 84% en séparatif et 16% en unitaire)
- Les **ouvrages** sur le réseau comprennent :
 - 7 postes de refoulement et 1 poste de relevage dont 4 disposent d'un trop-plein
 - 24 déversoirs d'orage (dont les 4 trop-pleins de poste de refoulement/relevage)
- Le taux de **raccordement** : 94% (27 710 habitants / 7886 branchements)
- **Variations saisonnières** : 32 182 lits touristiques (données 2022)



Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Description du projet

➤ Charge hydraulique de la station :

Diagnostic : **Surcharge hydraulique** de la station, particulièrement en période hivernale d'afflux touristique et lors de la fonte des neiges

Eaux Claires Parasites : Débit estimé à **1/3 de la capacité nominale** de la station par temps sec

Déversements : 24 déversoirs d'orage dont **10 soumis à l'autosurveillance réglementaire, 4 sont suivis**. Les exutoires des eaux usées non traitées sont l'Arve, la Sallanche, les torrents d'Arbon et de la Croix.



Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



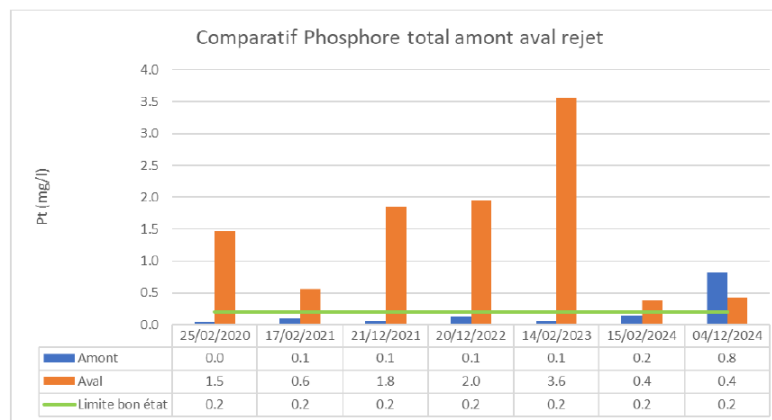
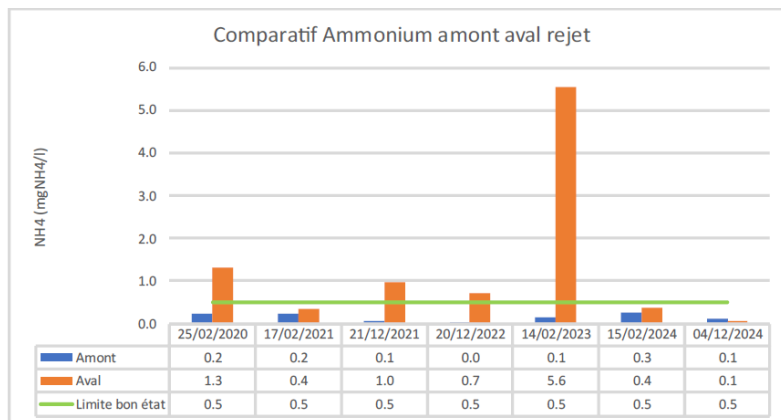
■ Description du projet

➤ Charges polluantes en entrée de station :

Les performances de rejet sont indiquées comme **conformes en situation normale d'exploitation**, malgré des dépassements ponctuels.

➤ Suivi du milieu récepteur :

Physico-chimie : **dégradation pour les paramètres ammonium et phosphore total**



Bactériologie : rejets importants de coliformes totaux 3 années sur 4

IBGN : en 2024-2025, sont bons, pas de dégradation significative entre amont/aval du rejet

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Description du projet

➤ Dimensionnement futur :

Pour le renouvellement de l'arrêté, plusieurs hypothèses sont posées :

- **5% d'augmentation du débit d'étiage (donc hivernal) de l'Arve sur période 2020-2050, étude SAGE 2014**
- Taux de raccordement de 100 % de la population (94% actuellement) ;
- **Charges non domestiques stables** par rapport à la situation actuelle (4 raccordements eaux usées non domestiques) ;
- Taux d'occupation des lits touristiques de 65 % de la capacité future ;
- Ratio de charge polluante de 60 g DBO5/j/EH ;
- **Ratio de charge hydraulique de 150 L/j/EH ;**
- **Réduction du débit d'ECPP à 63 m³/h soit 1 512 m³/j (138 m³/h actuellement).**

Estimation des charges polluantes futures au regard des capacités de traitement de la STEU :

Paramètre	Situation future moyenne	Situation future de pointe	Capacité de traitement de la station d'épuration
Population théorique	30 106	51 686	53 000
Charge DBO5 (kg/j)	1 806	3 101	3 175
Charge DCO (kg/j)	4 022	6 904	7 080
Charge MES (kg/j)	2 017	3 462	3 550
Charge NTK (kg/j)	398	683	700
Charge NH4 (kg/j)	331	569	Non précisé
Charge Pt (kg/j)	65	112	115

=> La situation future de pointe projetée est proche des capacités de traitement de la station d'épuration

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Description du projet

➤ Dimensionnement futur :

Pour le renouvellement de l'arrêté, plusieurs hypothèses sont posées :

- 5% d'augmentation du débit d'étiage (donc hivernal) de l'Arve sur période 2020-2050, étude SAGE 2014
- Taux de raccordement de 100 % de la population (94% actuellement) ;
- Charges non domestiques stables par rapport à la situation actuelle (4 raccordements non domestiques) ;
- Taux d'occupation des lits touristiques de 65 % de la capacité future ;
- Ratio de charge polluante de 60 g DBO5/j/EH ;
- Ratio de charge hydraulique de 150 L/j/EH ;
- Réduction du débit d'ECPP à 63 m³/h soit 1 512 m³/j (138 m³/h actuellement).

Estimation des charges hydrauliques futures au regard des capacités de la STEU :

Paramètre	Situation future moyenne	Situation future de pointe	Capacité de la station d'épuration
Population théorique	30 106	51 686	53 000
Volume EU strictes estimée (m ³ /j)	4 516	7 753	
Volume ECPP (m ³ /j)	3 312	1 512	
Volume total temps sec (m ³ /j)	7 828	9 265	12 315
Débit moyen temps sec (m ³ /h)	326	386	515
Débit de pointe temps sec (m ³ /h)	702	1 032	800 (1 800 en temps de pluie)

=> Débit futur de pointe par temps sec projeté (1032 m³/h) dépasse la capacité de la station d'épuration (800 m³/h).

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Description du projet

➤ Dimensionnement futur :

Pour le renouvellement de l'arrêté, plusieurs hypothèses sont posées :

- 5% d'augmentation du débit d'étiage (donc hivernal) de l'Arve sur période 2020-2050, étude SAGE 2014
- Taux de raccordement de 100 % de la population (94% actuellement) ;
- Charges non domestiques stables par rapport à la situation actuelle (4 raccordements non domestiques) ;
- Taux d'occupation des lits touristiques de 65 % de la capacité future ;
- Ratio de charge polluante de 60 g DBO5/j/EH ;
- Ratio de charge hydraulique de 150 L/j/EH ;
- Réduction du débit d'ECPP à 63 m³/h soit 1 512 m³/j (138 m³/h actuellement).

Performances de rejet à atteindre :

pour le calcul des performances futures : très bon état pour la DBO5, la DCO et les MES, bon état pour ammonium et phosphore total

Paramètre	Performances de rejet selon les ORF			Performances de rejet arrêtés préfectoraux 2005-1094 et 2010.689		
	Concentration max. (mg/l)	Rendement min	Flux max (kg/j)	Concentration max. (mg/l)	Rendement min	Flux max (kg/j)
DBO5	105	68 %	978	25	80 %	572
DCO	708	5 %	6 569	125	75 %	1 770
MES	865	-131 %	8 019	35	90 %	431
NH4	20	68 %	181	NTK : 8 mg/l (si T°>12°C)	Non concerné	NTK : 99 kg/j
Pt	6.4	47 %	59	Non concerné		Non concerné

=> Nécessité de fixer des performances de rejet pour le paramètre phosphore total pour maintenir le bon état.

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Analyse des impacts du projet

➤ Qualité des eaux superficielles :

Milieu récepteur => l'Arve qui est un cours d'eau avec un fort débit et une capacité d'autoépuration importante.

Dépassements pour l'ammonium et le phosphore total dans le milieu récepteur, qui dégradent la qualité de la masse d'eau.

Les **déversements d'eaux usées sans traitement dans le milieu récepteur** sont réalisés majoritairement par temps de pluie donc avec une dilution plus importante du milieu récepteur. Cependant, **l'absence de suivi exhaustif des principaux déversements** par la mise en place de l'autosurveillance interroge quant à l'impact réel, particulièrement sur les torrents et la Sallanche. Il existe également des déversements par temps sec.

Le **niveau de performance de rejet pour le renouvellement de l'arrêté d'exploitation** de la station d'épuration **prend en compte l'augmentation de la dilution par l'augmentation des débits de l'Arve de 5% sur la période 2020-2050** et vise le bon potentiel de la masse d'eau.

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Analyse des impacts du projet

➤ Nappe

Vulnérabilité de la masse d'eau souterraine des alluvions de l'Arve est forte car la zone non-saturée de la nappe est peu profonde et composée de graviers et de sables fins. Risque de dégradation de la qualité par le lien nappe-rivière à cause d'un mauvais fonctionnement du système d'assainissement.

➤ Milieu naturel

Croisement des rejets avec les ZNIEFF demandé par la DDT :

aucun rejet ne semble être réalisé en zones humides.

➤ Risques

Le site de la station d'épuration concerné par les débordements de l'Arve, en majeure partie hors zonage PPRn, seule la partie des bâtiments la plus proche de l'Arve est en zone à risque fort.

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Objectifs et dispositions du SAGE

Enjeux qualité	Assurer une bonne qualité des eaux du périmètre en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses issus notamment de l'assainissement, des activités économiques, des sites et sols pollués et des réseaux d'eaux pluviales
-------------------	---

Objectif général	Sous-objectif
Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles	Poursuivre la réduction des contaminations par les pollutions organiques et par les substances dangereuses
	Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Objectifs et dispositions du SAGE

➤ Disposition QUALI-1 : Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques

- ⇒ Le système d'assainissement **ne respecte pas l'ensemble des obligations réglementaires** en termes d'autosurveillance.
- ⇒ Les **performances de rejet de la station sont globalement respectées** en conditions normales d'exploitation.
- ⇒ Une **surcharge hydraulique** du système d'assainissement est causée par des Eaux Claires Parasites, et des mauvais branchements avec des déversements récurrents d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, notamment par temps sec. Les volumes et les charges polluantes déversés sont sous-estimés
- ⇒ Le projet de dimensionnement futur intègre la croissance de la population, de l'accueil touristique et l'évolution des débits d'étiage de l'Arve et des **objectifs de performances de rejet pour le respect du bon état des masses d'eau**.
- ⇒ Un schéma directeur d'assainissement est validé et identifie comme principaux travaux :
 - La réduction des eaux claires parasites
 - La suppression des déversoirs d'orage sur le réseau séparatif
 - L'autosurveillance des déversoirs d'orage pour répondre à la réglementation
 - La mise en place d'un traitement du phosphore à la station d'épuration.

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



Il est proposé un avis favorable au dossier avec :

Réserves :

- Mettre en œuvre l'autosurveillance réglementaire pour le suivi du milieu récepteur et les déversements d'eaux usées non traitées par les déversoirs d'orage.
- Mettre en œuvre des actions correctives pour diminuer drastiquement les volumes d'Eaux Claires Parasites et corriger les mauvais branchements qui saturent hydrauliquement le système.

Recommandations :

- Pour limiter la dégradation de la qualité du milieu récepteur, inscrire une prescription à l'arrêté préfectoral pour le paramètre Phosphore total et mettre en œuvre un traitement du Phosphore.
- Mettre en place un suivi de la qualité des milieux récepteurs au droit des déversoirs d'orage pour évaluer l'impact des déversements d'eaux usées non traitées.

La CLE, considérant les éléments ci-dessus, demande :

- que l'arrêté d'exploitation soit d'une durée de xx ans => 10 ans? Durée du SDA?
- (au pétitionnaire qu'une présentation des actions mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs affichés soit réalisée à la CLE)



Avis du Bureau de la CLE ?

Renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Sallanches



■ Schéma directeur d'assainissement

➤ 6 Fiches travaux :

Suppression des ECP : 5,61 M€

- ⇒ Priorité 1 : 3,24 M€, objectif de supprimer 64 m³/h
- ⇒ Priorités 2 et 3 : 2,37 M€, objectif de supprimer 8 m³/h

Mise en séparatif : 510 k€

- ⇒ 655 ml et suppression de 2 déversoirs d'orage

Protection du milieu naturel : 5,741 M€

- ⇒ Suppression des déversoirs d'orage en aval de réseaux séparatifs, Réduction de la fréquence d'ouvrages, Limiter les déversements en amont de la STEU : 3,091 M€
- ⇒ Bassin de stockage – restitution à la STEU : 2,65 M€

Amélioration du service : 1,86 M€

- ⇒ Gestion des mises en charge : 1,49 M€
- ⇒ Diagnostic permanent : 360 k€

Extension AC : 2,88 M€

Renouvellement de réseaux et d'ouvrages : 1,64 M€



Merci de votre attention

